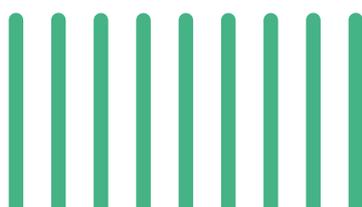




Avril à Septembre 2024

PLAN DE MOBILITÉ DU SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

.....
Cahier de concertation n°1





Edito



Que nous habitions en centre-ville, en périphérie ou à la campagne, **nous avons tous en commun le besoin de nous déplacer.**

Faciliter l'accès à la mobilité et offrir le choix le plus large possible de modes de transport c'est **redonner à chacun d'entre nous la liberté de se déplacer** en encourageant des pratiques vertueuses telles que la marche, le vélo, le train, les transports collectifs et les usages partagés de la voiture.

Le Plan de Mobilité est une opportunité pour nous tous d'**améliorer concrètement nos déplacements quotidiens** et d'accélérer la **décarbonation de nos transports** avec à la clé un bénéfice pour la qualité de l'air et notre santé.

Vous avez tous un rôle à jouer pour **faire progresser nos services de mobilité vers un modèle davantage durable, solidaire**, et adapté aux spécificités locales, tout en répondant au double défi du changement climatique et d'équité sociale et spatiale.

Ce Plan de Mobilité, c'est le vôtre.

Son élaboration s'articule autour de cycles de conférences, d'ateliers, de fresques de mobilité, et de réunions publiques afin de **recueillir la voix des usagers, des non-usagers** et de toutes celles et ceux qui veulent faire bouger et **accélérer la transition de nos mobilités.**

Emmanuel Denis, Président du Syndicat des Mobilités de Touraine et Maire de Tours

Sommaire

- p3 **Penser les mobilités de demain**
- p5 **Comprendre les enjeux de nos mobilités**
- p8 **Construire le plan de mobilité avec le territoire**
- p9 **Les premières étapes franchies**
- p10 **La parole aux acteurs**



Penser les mobilités de demain



Plus d'un million de déplacements sont effectués chaque jour sur la métropole tourangelle. Pour faciliter ces déplacements et mieux organiser les mobilités, le **Syndicat des Mobilités de Touraine engage une réflexion collective** avec les acteurs du territoire afin de continuer de développer **une mobilité durable, attractive, accessible** à toutes et tous, répondant aux besoins et aux activités du territoire, ainsi qu'aux **enjeux climatiques et de santé publique**.

Qu'est-ce qu'un Plan de Mobilité (PDM) ?

Un Plan de Mobilité est un **document stratégique** obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Le **Syndicat des Mobilités de Touraine** est chargé de son élaboration en concertation avec tous les acteurs du territoire. Conçu pour **coordonner les politiques de mobilité à l'échelle des 25 communes** concernées, le PDM encadre l'organisation de la mobilité des personnes et des marchandises pour les dix prochaines années. Il accompagne également les politiques de développement urbain et les projets d'aménagements en intégrant les besoins de mobilité des habitants et des entreprises. **Il vise à assurer une équité dans la desserte des territoires et l'accès aux équipements**, tout en **intégrant les enjeux environnementaux globaux et locaux** (diminution du bruit, du trafic routier, des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre, en réponse à la Stratégie nationale bas carbone).

Quels sont ses objectifs ?

Bien plus qu'un simple document de programmation, le **PDM est un engagement** entre les acteurs impliqués pour développer les mobilités de demain et passer à l'action.

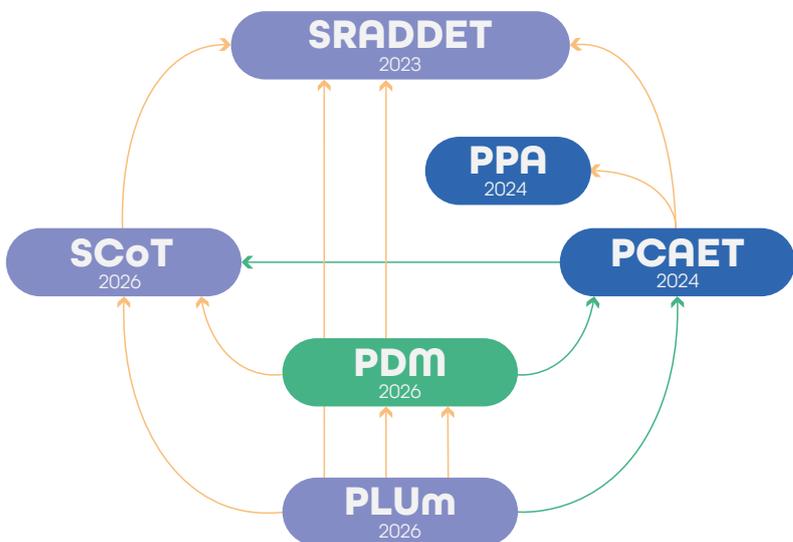
En **favorisant l'usage des transports en commun, du vélo, de la marche** et d'autres alternatives à la voiture individuelle, **le PDM contribue à préserver notre environnement et à améliorer nos espaces de vie**.

Selon la loi, le Plan de Mobilité doit répondre notamment aux objectifs suivants :

- **Réduire** les émissions des gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air et notre cadre de vie ;
- **Diminuer** le trafic automobile et développer les transports collectifs, le covoiturage et l'autopartage ;
- **Développer** les modes actifs (vélo, marche à pied...) et favoriser la santé ;
- **Améliorer** l'accessibilité du territoire et la sécurité de nos déplacements quotidiens ;
- **Promouvoir** l'innovation et connecter davantage nos réseaux de transports entre eux.



Quelle articulation avec les grands projets du territoire ?



L'élaboration du Plan de Mobilité s'inscrit dans **une réflexion plus large sur l'aménagement et l'évolution du territoire**. Il doit ainsi prendre en compte d'autres documents stratégiques qui définissent les projets du territoire et la demande en déplacements, comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ainsi que les documents de planification environnementale comme les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). De son côté, le Plan de Mobilité s'imposera aux politiques locales dans le champ des mobilités et de l'urbanisme comme les plans locaux d'urbanisme (PLUM et PLUI).

← A est compatible avec B ← A prend en compte B

Par qui est-il élaboré ?

L'élaboration du PDM résulte d'une **démarche collective et partenariale**. Il s'agit de **construire une vision partagée** et territorialisée pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.



En résumé, le Plan de Mobilité permet de :

- Comprendre** et anticiper les besoins de déplacement du territoire
- Construire** une vision partagée avec tous les acteurs impliqués
- Proposer** et décliner un plan d'actions

Comprendre les enjeux de nos mobilités



La place de la voiture dans nos déplacements



1,2 personne

c'est le nombre moyen occupé dans chaque voiture particulière



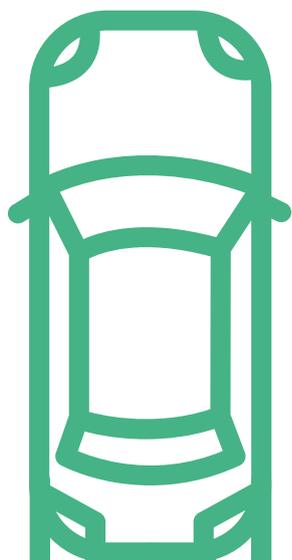
65 %

des déplacements domicile-travail se font en voiture



23 %

des ménages ne possèdent pas de véhicule motorisé



Les impacts environnementaux de nos déplacements en voiture

83 %

des émissions de GES

64 %

des émissions d'Oxydes d'azote

48 %

des particules fines liées au secteur de transport



Quelques chiffres sur les déplacements...

1,1

million de déplacements par jour sur le territoire de SMT



4

déplacements par personne chaque jour en moyenne



45%

des déplacements journaliers sont réalisés en heure de pointe



Les déplacements quotidiens des habitants durent en moyenne **18 minutes**, qu'importe leur lieu de résidence.

Par contre, la distance parcourue varie fortement en fonction de l'éloignement au centre du territoire.

De fait, **le choix du mode de déplacement apparaît comme un critère essentiel pour maintenir un temps de parcours plus courts** notamment sur des longues distances.

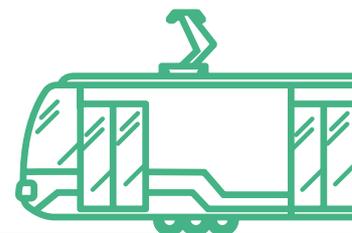
60%

sont des déplacements de moins de 3 km



57%

des déplacements de moins de 3 km se font en voiture



Pourquoi se déplacent les habitants du SMT ?

26 %

Loisirs

Travail

21 %

21 %

Achats et service

Accompagnement

14 %

12 %

Scolarité & Études

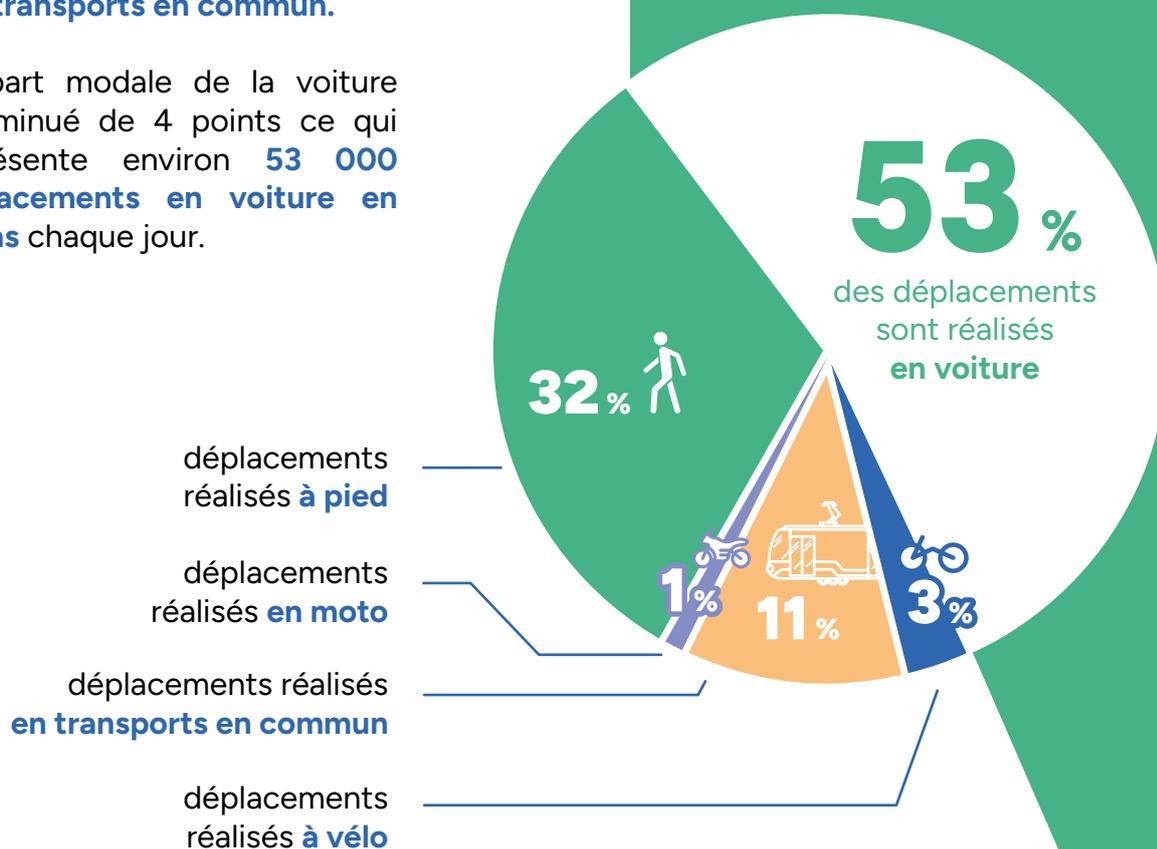
Démarches

6 %

La répartition des déplacements selon les modes a évolué depuis 2008, la part de la voiture ayant diminuée au profit notamment des transports en commun.

La part modale de la voiture a diminué de 4 points ce qui représente environ 53 000 déplacements en voiture en moins chaque jour.

Comment se déplacent les habitants du SMT ?



Les premières étapes franchies



1

Des ateliers pour présenter les premiers enjeux du diagnostic des mobilités sur notre territoire, partager les constats, et réfléchir sur trois thématiques phares : se déplacer autrement, aménager le territoire en lien avec la mobilité, garantir la mobilité pour tous.

Atelier avec les acteurs associatifs

✓ 19 juin

Atelier avec les personnes publiques associées

✓ 25 juin

Atelier avec les élus

✓ 26 juin

Atelier de travail avec les services des collectivités

✓ 3 juillet

2

Des ateliers ludiques et collaboratifs pour comprendre les enjeux sociaux et environnementaux de nos mobilités et découvrir des leviers d'actions.

Atelier fresque de la mobilité n°1

✓ 11 juillet

Atelier fresque de la mobilité n°2

✓ 10 septembre

3

Une conférence-débat pour partager avec tous la parole des acteurs mobilisés lors des ateliers et réfléchir collectivement aux enjeux de mobilité face au défi climatique avec un expert sur la transition énergétique des transports, Aurélien Bigo.

Mobilités et défi climatique : quels enjeux sur le territoire métropolitain ?

✓ 25 septembre

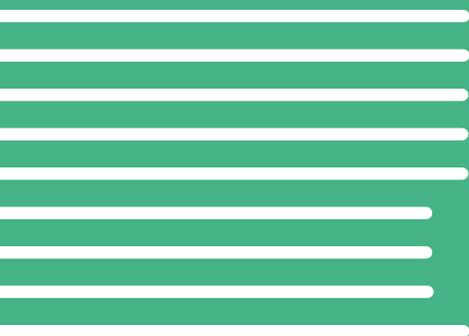
La parole aux acteurs



Ils se sont exprimés lors
des ateliers ou rencontres

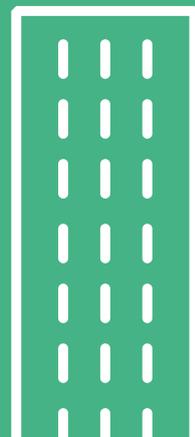
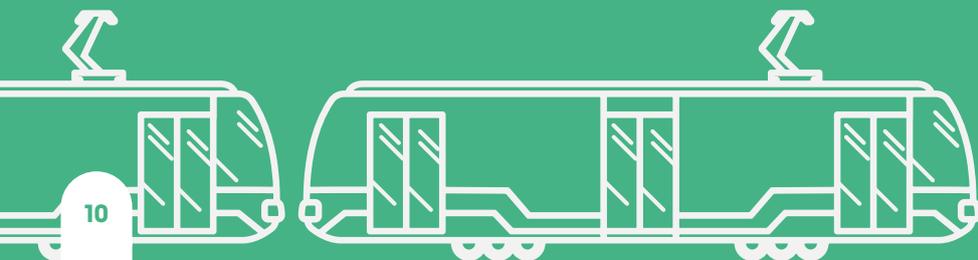
JÉRÔME BERNASCONI,
Directeur régional de Wimoov Centre-Val de Loire

« La mobilité solidaire pour les publics vulnérables, notamment les seniors et les personnes en insertion est un enjeu clé. Malgré une offre de services satisfaisante sur notre territoire, ces publics continuent de rencontrer des obstacles économiques et psychosociaux qui limitent leurs déplacements. Il est essentiel de les accompagner pour lever l'ensemble des freins. Les mobilités douces, telles que les transports en commun et le vélo, apparaissent comme des solutions particulièrement adaptées pour améliorer leur quotidien. »



BÉNÉDICTE VASSELE,
Responsable développement
touristique au sein de l'Office de Tourisme
& des Congrès Tours Val de Loire

« Notre mission est de promouvoir Tours et ses alentours au travers de ses caractéristiques urbaines, mais aussi vertes et durables. Tours Val de Loire est une destination multi-facette, alliant à la fois patrimoine, nature et modernité. Grâce à une desserte ferroviaire stratégique, nous encourageons les visiteurs, majoritairement franciliens, à découvrir notre territoire autrement, sans voiture, pour une expérience enrichissante et respectueuse de l'environnement. De façon à y parvenir, l'intermodalité, l'amélioration de l'offre de service, l'adaptation des infrastructures adaptées aux visiteurs sont autant d'enjeux que nous discutons avec nos partenaires. »





Ils agissent déjà au quotidien !

Le défi du Mois sans voiture : ils l'ont fait !

« Du 23 mai au 20 juin 2024, 20 candidats de la Métropole ont accepté de se déplacer pendant un mois sans leur voiture personnelle à l'occasion du Mois sans ma voiture. Organisée par Fil Bleu et le SMT, cette opération a permis aux candidats de tester les multiples alternatives à la voiture individuelle proposées sur le territoire vélo, transports en commun, covoiturage, autopartage, livraison des courses à domicile, etc. »

MATHILDE GRALEPOIS, Vice-Présidente à la Transition Écologique de l'Université de Tours

« L'Université de Tours s'engage fortement sur les questions de mobilité à travers son Plan Universitaire des Mobilités (PLUM) 2024-2028. Ce plan, élaboré en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et l'ADEME, vise à réduire l'impact environnemental des déplacements « domicile-travail / domicile-étude » au sein de la communauté universitaire. Il promeut des modes de transport décarbonés comme le vélo, la marche, le covoiturage à travers de nouveaux équipements et des ateliers, ainsi que l'élargissement du forfait « mobilités durables » proposé par l'université en tant qu'employeur pour inclure les trottinettes électriques et l'autopartage. Le Plan Universitaire des Mobilités s'inscrit dans une dynamique de transition écologique et sociale, incarnée par l'Agenda stratégique des transformations écologiques et sociales. »



Syndicat des Mobilités de Touraine

 02 47 80 12 00

 mobilites@mobilites-touraine.fr

 [Plus d'infos sur smt-touraine.fr](http://smt-touraine.fr)